



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame BOSCO - HANOULLE**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue des Chasseurs et cadastré **Châtelet division 1 section B n° 41 B 3**

Le projet consiste en la **construction d'un immeuble de 2 appartements.**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet déroge à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme pour les motifs suivants : Guide Régional d'Urbanisme

Chapitre 4 - Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite.

"Art. 415. Les parkings doivent comporter à proximité immédiate de leur sortie ou de l'entrée du bâtiment qu'ils jouxtent un emplacement d'une largeur minimale de 3,3 mètres et un même emplacement par tranches successives de 50 emplacements. Ces emplacements sont réservés sur une surface horizontale et sont signalés":

Le projet ne prévoit aucun parking répondant aux conditions ci décrites.

Art. 415/2. (...) Les sas, les couloirs et les dégagements présentent une aire de rotation de 1,5 mètre minimum hors débattement de porte éventuel":

Le hall commun ne présenterait pas une aire de rotation de 1,50m devant la porte d'entrée principale.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article Article D.IV.40 (Dérogação à un plan ou aux normes d'un guide régional) du Code du Développement Territorial.

Ecarts au Guide Communal d'Urbanisme

**Point 1.4.1. "les volumes principaux, accompagnés éventuellement de volume(s)secondaire(s) contigu(s) adossé(s) latéralement devront être implantés sur l'alignement et en ordre continu"
Le bâtiment serait implanté avec un recul par rapport à l'alignement : 6,80m maximum pour la partie rez-de-chaussée et 4,80m pour la partie étagée.**

**Point 1.4.2. "la profondeur de construction du volume principal est de 12 m":
Le volume principal présenterait une profondeur de ± 15m**

**Point 2.2.1. "la hauteur sous corniche est limitée à 8 m maximum et 5,50 m minimum":
Le bâtiment serait couvert par une toiture plate d'une hauteur de 9,40m.**

Point 3.2.1. "toiture volumes principaux": "3.2.1.1. le faitage est parallèle à l'alignement ; la toiture est formée de 2 versants dont les longueurs de pente peuvent être différentes ; 3.2.1.2. la pente est comprise entre 35° et 45°": Le bâtiment serait couvert par une toiture plate.

Point 6.2. "d'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical": Plusieurs baies composant les élévations seraient caractérisé par un rythme dominant horizontal.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau)
- le 9 décembre 2021 jusqu'à 20 heures.

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Urbanisme, **téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be.**

L'enquête publique est ouverte le 6 décembre 2021 et clôturée le 20 décembre 2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau)
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **EP 2021/198**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, de l'agent communal désigné à cette fin ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau), le **20 décembre 2021**, à 16h00.

A Châtelet, le **29 NOV. 2021**

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH